



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2019

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

Présents : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, ZADJIAN Eric, PRUDENT Valérie, BOUVET Didier, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie, GALTIER Aurore, GOUTELLE Stéphane, SOCHAN Fabienne.

Absents excusés : BOUTARIN Chantal, GIRARD Frédéric (procuration donnée à Eric ZADJIAN), MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves (procuration donnée à Valérie PRUDENT).

Absents : BERTO Laëtitia, DELERUE Nathalie, FAVIER Benoît, MAGNIN Rémi, PERRET Gilles.

Mme Aurélie Brissaud est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 28 février 2019

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Mme le Maire fait état au conseil municipal de la décision prise depuis la dernière séance :

- décision AG 2019-08 : choix de l'entreprise pour les travaux de réseaux du centre.

La séance du conseil municipal s'ouvre en présence de Mme Catherine Baud, inspecteur divisionnaire et responsable de la trésorerie de Saint-Jeoire qui vient présenter les comptes de gestion des 4 budgets communaux.

Le conseil municipal a approuvé 20 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Adoption du compte administratif 2018 du budget principal de la commune

Vu le code des communes et notamment les articles L 121-27, L 241-1 à L 241-6, R 241-1 à R 241-33 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2018 approuvant le budget primitif de l'année 2018 ;

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Le Maire ayant quitté la séance et les membres du conseil siégeant sous la présidence de M. Michel Chatel, conformément à l'article L 121-12 du code des communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix) :

☞ adopte le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Section d'INVESTISSEMENT	Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 437 392.03	2 911 951.46
Recettes	989 094.92	3 808 389.68
Résultat net de l'exercice	-1 448 297.11	896 438.22
Résultat antérieur reporté	1 877 190.01	2 224 743.02
Résultat global	428 892.90	3 121 181.24

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE : -551 858.89
- RESULTAT CUMULE 2018 : 3 550 074.14

Approbation du compte de gestion du budget principal de la commune - exercice 2018 dressé par Mme Baud, receveur

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

☞ le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et décide de l'adopter à l'unanimité (15 voix).

Affectation du résultat d'exploitation du budget principal de la commune - exercice 2018

Mme le Maire rappelle au conseil que le résultat de clôture 2018 du budget général fait ressortir un résultat excédentaire :

- section d'investissement ⇨ 428 892.90 euros
- section de fonctionnement ⇨ 3 121 181.24 euros

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé au minimum à : 0 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement et d'autre part sur la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix) :

☞ décide d'affecter le résultat de clôture 2018 du budget principal de la commune de la façon suivante :

- compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : 3 121 181.24 €
- compte 001 - résultat d'investissement reporté : 428 892.90 €

☞ dit que ces montants seront repris au budget primitif 2019.

Vote du budget primitif de la commune - exercice 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L. 2343-2;

Mme le Maire expose au conseil le contenu du budget.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

☞ adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 921 881.24	5 921 881.24
Section d'investissement	4 298 892.90	4 298 892.90
TOTAL	10 220 774.14	10 220 774.14

☞ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement

Vu le code des communes et notamment les articles L 121-27, L 241-1 à L 241-6, R 241-1 à R 241-33 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2018 approuvant le budget annexe primitif de l'assainissement de l'année 2018 ;

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Le Maire ayant quitté la séance et les membres du conseil siégeant sous la présidence de M. Michel Chatel, conformément à l'article L 121-12 du code des communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix) :

☛ adopte le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Section d'INVESTISSEMENT	Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses	423 559.46	267 670.45
Recettes	135 912.44	196 096.91
Résultat net de l'exercice	-287 647.02	-71 573.54
Résultat antérieur reporté	404 558.59	86 578.41
Résultat global	116 911.57	15 004.87

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE : -359 220.56
- RESULTAT CUMULE 2018 : 131 916.44

Approbation du compte de gestion du budget annexe de l'assainissement - exercice 2018 dressé par Mme Baud, receveur

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

☛ le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 pour le budget annexe de l'assainissement par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et décide de l'adopter à l'unanimité (15 voix).

Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'assainissement - exercice 2018

Mme le Maire rappelle au conseil que le résultat de clôture 2018 du budget annexe de l'assainissement fait ressortir un résultat excédentaire :

- section d'investissement ⇒ 116 911.57 €
- section de fonctionnement ⇒ 15 004.87 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé au minimum à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement et d'autre part sur la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix) :

⇒ décide d'affecter le résultat de clôture 2018 du budget annexe de l'assainissement de la façon suivante :

- compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 15 004.87 €
- compte 001 : résultat d'investissement reporté : 116 911.57 €

Vote du budget annexe de l'assainissement - exercice 2019

Vu le code des communes et notamment ses articles L211-1 et suivants et L212-2 et suivants :

Mme le Maire expose au conseil le contenu du budget.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

⇒ adopte le budget annexe primitif de l'assainissement de l'exercice 2019, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	199 813.93	199 813.93
Section d'investissement	234 868.88	234 868.88
TOTAL	434 682.81	434 682.81

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau

Vu le code des communes et notamment les articles L 121-27, L 241-1 à L 241-6, R 241-1 à R 241-33 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2018 approuvant le budget annexe primitif de l'eau de l'année 2018 ;

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Le Maire ayant quitté la séance et les membres du conseil siégeant sous la présidence de M. Michel Chatel, conformément à l'article L 121-12 du code des communes,
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix) :
 ➔ adopte le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Section d'INVESTISSEMENT	Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses	306 564.40	115 479.41
Recettes	137 752.41	154 746.18
Résultat net de l'exercice	-168 811.99	39 266.77
Résultat antérieur reporté	596 597.82	235 914.91
Résultat global	427 785.83	275 181.68

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE : -129 545.22
- RESULTAT CUMULE 2018 : 702 967.51

Approbation du compte de gestion du budget annexe de l'eau - exercice 2018 dressé par Mme Baud, receveur

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'eau de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

➔ le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 pour le budget annexe de l'eau par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et décide de l'adopter à l'unanimité (15 voix).

Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau - exercice 2018

Mme le Maire rappelle au conseil que le résultat de clôture 2018 du budget annexe de l'eau fait ressortir un résultat excédentaire :

- section d'investissement ⇨ 427 785.83 Euros
- section de fonctionnement ⇨ 275 181.68 Euros

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé au minimum à : 0 €
 Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement et d'autre part sur la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix) :

☞ décide d'affecter le résultat de clôture 2018 du budget annexe de l'eau de la façon suivante :

- compte 001 : résultat d'investissement reporté : 427 785.83 €
- compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 275 181.68 €

☞ dit que ces montants seront repris au budget annexe de l'eau 2019.

Vote du budget annexe de l'eau - exercice 2019

Vu le code des communes et notamment ses articles L211-1 et suivants et L212-2 et suivants ;

Mme le Maire expose au conseil le contenu du budget.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

☞ adopte le budget annexe primitif de l'eau de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	409 868.35	409 868.35
Section d'investissement	698 314.05	698 314.05
TOTAL	1 108 182.40	1 108 182.40

☞ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Adoption du compte administratif 2018 du budget annexe du cimetière de la commune

Vu le code des communes et notamment les articles L 121-27, L 241-1 à L 241-6, R 241-1 à R 241-33 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 2018 approuvant le budget annexe primitif du cimetière de l'année 2018 ;

Mme le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.

Le Maire ayant quitté la séance et les membres du conseil siégeant sous la présidence de M. Michel Chatel, conformément à l'article L 121-12 du code des communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix) :

⇒ adopte le compte administratif du budget annexe du cimetière pour l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Section d'INVESTISSEMENT	Section de FONCTIONNEMENT
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	2 356.00
Résultat net de l'exercice	0.00	2 356.00
Résultat antérieur reporté	0.00	0.00
Résultat global	0.00	2 356.00

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE : 2 356.00
- RESULTAT CUMULE 2018 : 2 356.00

Approbation du compte de gestion du budget annexe du cimetière - exercice 2018 dressé par Mme Baud, receveur

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe du cimetière de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

⇒ le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 pour le budget annexe du cimetière par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et décide de l'adopter à l'unanimité (15 voix).

Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe du cimetière - exercice 2018

Mme le Maire rappelle au conseil que le résultat de clôture 2018 du budget annexe du cimetière fait ressortir un résultat excédentaire :

- section d'investissement ⇒ 0.00 Euros
- section de fonctionnement ⇒ 2 356.00 Euros

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé au minimum à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement et d'autre part sur la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix) :

⇒ décide d'affecter le résultat de clôture 2018 du budget annexe du cimetière de la façon suivante :

- compte 001 : résultat d'investissement reporté : 0.00 €
- compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 2 356.00 €

⇒ dit que ces montants seront repris au budget annexe du cimetière 2019.

Vote du budget annexe du cimetière - exercice 2019

Vu le code des communes et notamment ses articles L211-1 et suivants et L212-2 et suivants ;

Mme le Maire expose au conseil le contenu du budget.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

⇒ adopte le budget annexe primitif du cimetière de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	44 216.00	44 216.00
Section d'investissement	41 860.00	41 860.00
TOTAL	86 076.00	86 076.00

⇒ autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Travaux de sécurisation de la RD 907A - demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de sécurisation de la RD 907 A avenue de la tour de fer suite notamment à de nombreuses remarques et plaintes de riverains du secteur faisant état d'une vitesse excessive et de dépassements sur cette voie. Un important travail a été mené en ce sens par la commune, le bureau Profils Etudes et les services du Conseil Départemental afin d'arriver à un dossier validé par tous et déposé sous la forme d'un DPC. Ces travaux permettront notamment la sécurisation de l'avenue de la tour de fer au travers de l'installation de feux tricolores, de la création d'un plateau traversant et d'un cheminement piétonnier sécurisé. Une voie partagée cycles-véhicules (CVCB) sera également créée.

Vu la décision de la commune de lancer cette année les travaux de sécurisation de la RD 907A (réalisation des travaux prévue à l'été-automne 2019) ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au conseil départemental au titre des amendes de police sur la programmation de l'exercice 2019. Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité (15 voix) :

☞ décide de lancer le projet de sécurisation de la RD 907A de Saint-Jeoire, dont le montant estimatif global s'élève à 126 145.10 € HT,

☞ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie.

Travaux de sécurisation de la traversée de Pouilly - demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de réaliser les travaux de sécurisation de la traversée du hameau de Pouilly notamment à de nombreuses remarques et plaintes de riverains du secteur faisant état d'une vitesse excessive et de dépassements sur cette voie. Un important travail a été mené en ce sens par la commune et les services du Conseil Départemental afin d'arriver à un dossier validé par tous et déposé sous la forme d'un DPC. Ces travaux permettront notamment la sécurisation de la route de Pouilly au travers du renforcement du dos d'âne existant et de la création d'un second ralentisseur à proximité du monument de Pouilly.

Vu la décision de la commune de lancer cette année les travaux de sécurisation de la route de Pouilly (réalisation des travaux prévue à l'été 2019) ;

Considérant l'intérêt de la commune de Saint-Jeoire à adresser une demande au conseil départemental au titre des amendes de police sur la programmation de l'exercice 2019.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de subvention au titre de cette opération pour laquelle la commune de Saint-Jeoire est éligible.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité (15 voix) :

☞ décide de lancer le projet de sécurisation de la route de Pouilly de Saint-Jeoire, dont le montant estimatif global s'élève à 12 136.43 € HT,

☞ autorise Mme le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie.

Travaux de valorisation du site de mémoire du Giffre - signature d'une convention de financement

Mme le Maire rappelle l'histoire douloureuse partagée par les communes de Marignier et Saint-Jeoire consécutive aux événements survenus sur le site de l'usine du Giffre le 1^{er} avril 1944 ; 4 personnes ont été tuées et 31 personnes déportées dont 12 moururent dans les camps.

Du fait de leur histoire commune, les municipalités de Marignier et de Saint-Jeoire ont souhaité honorer la mémoire des déportés en réalisant ensemble un mémorial de 31 stèles en 2015.

Ce projet a pu voir le jour grâce à l'aide des familles de victimes et de personnes très impliquées dans le devoir de mémoire.

Considérant, qu'à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la libération de la Haute-Savoie, les 2 communes ont manifesté leur souhait de valoriser le site du Giffre comme site de mémoire en installant 2 totems de part et d'autre de la route départementale afin

d'améliorer la visibilité du site et de procéder à des travaux d'aménagement (pose d'un portail pour l'accès à la parcelle cadastrée 164 A 014 et son entretien, création d'un chemin piéton, travaux d'assainissement pluvial);

Considérant les discussions préalables et l'accord intervenu pour un financement partagé de ces travaux de valorisation ;

Considérant que dans un souci de simplification, il a été décidé que la commune de Marignier portera le projet et prendra à sa charge l'ensemble des coûts relatif à ce projet ; la commune de Saint-Jeoire reversera sa participation à la commune de Marignier dans les conditions définies dans la convention annexée.

Considérant le plan de financement provisoire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 voix) :

⇒ autorise Mme le Maire à signer la convention de financement relative à l'installation de 2 totems et aux travaux de valorisation du site du Giffre,

⇒ autorise Mme le Maire à mettre en œuvre tous les documents et décisions liés à cette affaire (se reporter à la convention et au plan de financement en annexe).

Vote des subventions année 2019

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour l'octroi des subventions allouées aux différentes associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 voix - M. Boudet s'est abstenu) :

⇒ adopte le montant des subventions à verser aux associations selon le détail figurant sur le tableau joint en annexe.

III- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Clôture école primaire: au vu du dernier incident constaté (un enfant a tenté de partir de l'école) il faudra réfléchir à reprendre la clôture lors des prochains travaux de l'école.

Sécurité des box : une modification des mots de passe des box installées au gymnase et à la salle des fêtes vient d'être réalisée afin de sécuriser l'accès internet. Les élus valident la proposition de M. Boudet de fermer à clé les placards donnant accès à ces appareils, pour des raisons de sécurité informatique et de responsabilité.

IV- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Cimetière : M. Zadjian remercie la commission finances d'avoir alloué une somme au budget 2019 permettant de finaliser les travaux du cimetière, notamment la fermeture électrique de ce lieu et la reprise de concessions.

Travaux 2019: de nombreux chantiers de sécurisation se dérouleront cette année sur Saint-Jeoire (traversées de Cormand et de Pouilly, avenue de la tour de fer). De même la passerelle d'Hisson sera définitivement consolidée en 2019.

V- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :
Rencontre avec les commerçants du marché : l'entrevue s'est très bien passée, une réflexion sur le déplacement du marché devant la poste est en cours, la problématique de la circulation des bus scolaires doit être traitée pour avancer sur ce point. Les commerçants souhaitent qu'une communication plus importante soit faite sur leur activité (4 pages, panneau lumineux...).

Balade de livres en livres : cette manifestation se poursuit cette année sur Saint-Jeoire, prochaine réunion avec Irène et le CC4R le 27 mars à 19h00 à la bibliothèque.

VI - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Journée de nettoyage: elle se déroulera le 30 mars prochain, rdv à 8h30 à la salle des fêtes, tous les habitants sont bien évidemment invités à participer.

SIVOM de Cluses : lors de la dernière réunion de cette entité la problématique de retraitement des mâchefers a été évoquée. Une réflexion est menée à ce sujet par le SIVOM qui met en avant un coût de traitement très élevé. Les collectivités membres sont incitées à récupérer dans la mesure du possible et en fonction d'éléments précis fournis par le SIVOM ce matériau dans le cadre de futurs travaux. Les élus conviennent d'entamer une réflexion sur ce point prochainement.

VII- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. ZADJIAN, en l'absence de Frédéric GIRARD, fait part des informations suivantes :

Cérémonie du Giffre : elle se déroulera le 6 avril prochain à 10h30 en présence notamment du Préfet de Haute-Savoie.

Exercice des pompiers aux carrières Socava : un exercice grandeur nature s'est déroulé cette semaine avec le SDIS 74, tout s'est très bien passé.

Les Brasses : l'exercice en cours laisse apparaître à ce jour une baisse de 10 % du chiffre d'affaires par rapport à l'année dernière, les données exactes seront connues à la fin de la saison hivernale. De gros travaux de maintenance sont à réaliser rapidement, pour un coût de 520 000 €. Le télésiège des places arrive en fin de vie, une réflexion globale des remontées mécaniques va être menée car son remplacement coûterait aux alentours de 4 millions d'euros.

VIII - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Budget du CCAS: M. Chatel remercie chaleureusement les membres du conseil municipal pour la subvention allouée cette année au CCAS. Elle permettra notamment de poursuivre les actions entreprises et de refaire la façade du bâtiment lui appartenant rue du Faucigny.

Retour sur le repas des aînés : il s'est déroulé le 2 mars dernier en présence de 133 aînés, dans une excellente ambiance créée par l'orchestre Blue Note et devant un très bon repas préparé par les sapins. M. Chatel remercie chaleureusement les membres du conseil des seniors et du CCAS ainsi que les élus qui ont aidé à la mise en place et la décoration de la salle des fêtes la veille du repas ainsi qu'au service.

Echanges intergénérationnels : les conseils municipaux des jeunes et des seniors iront visiter les archives départementales mercredi prochain. Le CMS a bénéficié d'une initiation aux gestes de premiers secours dispensée par le professeur Boutarin, chaleureusement remercié. Une action identique est envisagée avec le CMJ.

IX - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

4 pages : Mmes Bucz et Brissaud travaillent actuellement sur la prochaine sortie du 4 pages, merci de leur transmettre rapidement le maximum d'infos à y faire passer.

Dépôt sauvage : il a été constaté très récemment un dépôt sauvage sur Chounaz.

DIA : Mme le Maire souhaite présenter à chaque conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner adressées à la commune afin que les élus fassent part de leurs éventuelles remarques ou idées dans l'hypothèse d'un intérêt pour la collectivité à se porter acquéreur du bien concerné.

X - QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 11 avril 2019 à 19h30.

Echanges avec les sénateurs Hervé et Pellevat : Mme le Maire propose aux élus de rencontrer les 2 sénateurs de Haute-Savoie lors d'un conseil municipal avant l'été pour échanger sur les enjeux publics territoriaux et nationaux. Les membres présents acceptent volontiers cette proposition. Mme le Maire reprendra contact avec les sénateurs afin de fixer rapidement une date de rencontre.

TOUR DE TABLE

F. SOCHAN : s'interroge sur le devenir de la boulangerie de Saint-Jeoire. Mme le Maire informe qu'elle sera à nouveau ouverte début avril après quelques travaux et que le repreneur gère déjà la boulangerie de Boège. Les élus souhaitent la bienvenue à ce nouveau commerçant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h00.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL



